

Outreau, la vérité abusée, éditions Hugo & Cie, 2009.

Par Marie-Christine Gryson-Dejehansart.

Ce livre est non seulement le récit d'un procès médiatiquement inéquitable, mais aussi une analyse des dysfonctionnements de ces premiers procès « télé réalité » de l'histoire de la justice, un état des lieux de l'atteinte à la démocratie et de la régression de la condition des victimes dans l'après Outreau, et un ensemble de propositions pour l'avenir.

Pourquoi ce livre ?

J'ai écrit cet ouvrage parce que ce que l'on sait généralement de l'affaire d'Outreau est une vérité tronquée, manipulée qui ne correspond pas à la vérité judiciaire, à savoir que quinze enfants aux assises de Saint-Omer, puis douze en appel à Paris, ont été reconnus victimes de violences sexuelles et que les conséquences en sont dramatiques. Le brouillage des messages a été obtenu par la focalisation médiatique sur la détention préventive et les acquittements de la majorité des accusés.

Ce que dénonce cet ouvrage c'est qu'avec cette affaire d'Outreau, s'est répandue l'idée que les enfants MENTENT en matière d'abus sexuels (ce que j'appelle la storytelling d'Outreau) uniquement parce que les verdicts des procès en assises n'ont pas été relayés par les médias.

J'emène le lecteur avec moi au procès de Saint-Omer, mais aussi aux commissions d'enquêtes parlementaire - procès à charge des professionnels très médiatisé - et judiciaire qui voit leur réhabilitation (assistantes maternelles, policiers, magistrats, travailleurs sociaux, experts) mais qui elle, étrangement n'a pas été médiatisée !

Je souhaite insister sur le fait qu'avec le "référentiel Outreau" tous les progrès de la victimologie infantile ont été balayés. Les experts psychologues, les "traducteurs" de leur parole et de leur traumatisme ont été discrédités pour longtemps, malgré une méthodologie codifiée par les formations et l'expérience. J'étais à cette époque psychologue clinicienne depuis 25 ans et expert depuis 15 ans. Les cinq experts désignés lors du procès en assises ont par ailleurs confirmé mes conclusions.

Aux procès d'Outreau tout ce qui subsistait en termes de protection des enfants, à savoir que leur image ne paraisse pas à la télévision, s'est retourné contre eux. En effet, les deux procès "télé réalité" n'ont pris en compte que les images de la souffrance des adultes comme piège à conviction, comme je le démontre dans mon livre.

L'espace victimaire était occupé par les adultes et comme la justice est binaire, les coupables étaient forcément l'autre partie : les enfants et les professionnels, que l'on n'a jamais pu ni voir ni entendre (les premiers pour des raisons de minorité, les seconds de par leur obligation de réserve). La culpabilité médiatique des enfants était par ailleurs inscrite d'emblée dans la configuration de la salle d'audience des assises de Saint-Omer puisque, faute de place, ils étaient installés dans le box des accusés avec leurs avocats. Les accusés étaient dans la salle d'audience avec leurs avocats et les journalistes, spectateurs de leur propre procès.

Paradoxalement, les enfants ont dû, comme des adultes, déposer à la barre durant parfois sept heures d'affilée face aux dix-neuf avocats des accusés, mais contrairement aux adultes, ils ne bénéficiaient pas pour chacun d'entre eux du conseil d'un avocat : ils devaient à quinze se partager les deux avocats

missionnés par le conseil général du Pas-de-Calais. Les cinq avocats des associations de défense des enfants étaient également placés dans le box des accusés, ce qui les rendaient difficilement opérationnels ! La discrimination en termes d'âge est sans doute à signaler aux représentants de la Halde (un avocat par enfant indispensable).

La storytelling d'Outreau, la bonne histoire au bon moment, a fonctionné parce qu'elle était sous-tendue par une synergie d'intérêts plus ou moins opportunistes mais aussi et surtout parce que son ressort essentiel a été la peur profonde de tout un chacun d'être accusé injustement d'un crime qui provoque le bannissement social. Cette affaire nous met à l'abri de cette infamie certes, mais elle a provoqué une régression majeure dans le droit des enfants à être défendus par la justice. La réalité du terrain aujourd'hui est la suivante : les professionnels non seulement doutent de leurs propres connaissances dans ce domaine, mais surtout, ils craignent de subir le même lynchage médiatique que leurs collègues d'Outreau. Les enfants ne peuvent plus être correctement protégés face à la pédophilie, ce qui constitue une grave régression de civilisation.